

# Procès-verbal

## Séance du 29 Janvier 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes*

*Date de la convocation : le vingt-quatre janvier deux mille vingt-cinq*

*Affichage de la convocation : le vingt-quatre janvier deux mille vingt-cinq*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M Marc SARPAUX, Maire d'Audinghen.

**Sont présents : Mme ALEXANDRE Marie-Thérèse, M SALOMÉ Philippe, M CUVILLIER Xavier, M DUTERTE Benoit, Mme GRESSIER Michèle, M MARCQ José, M PÉRON Yves, Mme SARPAUX Sylvie**

**Absents excusés : Mme LEFEBVRE Aurélie, M FRANÇOIS Gilles ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire**

**Absents : M VIDAL Christophe, M QUENU Jean-Marie, Mme FIOLET ÉMELINE, M THUEUX Marc**

**Secrétaire de séance : Mme ALEXANDRE Marie-Thérèse**

*Après avoir constaté que le quorum est atteint : 9 présents, 10 votes, Monsieur le Maire ouvre la séance.*

### Ordre du Jour

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

II - Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

III - Délibérations

1. Adhésion à la convention de participation du CDG 62 : protection sociale complémentaire/volet prévoyance
2. Contrat d'accompagnement et de maintenance pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de camping
3. Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget annexe campings 2025
4. Demande de subvention DETR 2025
5. Demande de subvention au Conseil Départemental

IV - Questions diverses

# Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération municipale du 13 octobre 2021, l'assemblée prend acte que Monsieur le Maire n'a exercé aucune délégation depuis le conseil municipal du 16 décembre dernier.

## Adhésion à la convention de participation du CDG 62 : protection sociale complémentaire/ volet prévoyance

### Délibération n° 2025-01-01

Le Conseil municipal de la commune d'Audinghen,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais en date du 23 novembre 2021, retenant l'offre présentée par SOFAXIS – INTERIALE au titre de la convention de participation Prévoyance,

Vu l'avis du Comité technique Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 06 avril 2017,

Vu la délibération municipale 2024-12-42 du 16 décembre 2024 actant le montant de la participation financière de la commune à 7 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance » à compter de la paie de janvier 2025,

Considérant que la commune d'Audinghen souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas de Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance,

Considérant le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion joint en annexe de la présente délibération,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

- **D'ADHÉRER** à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais, à compter du 1er février 2025 et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.

- **DE PARTICIPER** au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DE PRENDRE** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

### **Adoption à l'unanimité**

## Contrat d'accompagnement et de maintenance pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de camping

### **Délibération n° 2025-01-02**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait évoqué lors du dernier conseil municipal la nécessité de remplacer le logiciel de facturation de la régie des campings devenu obsolète.

Après la recherche et la consultation de différents prestataires, la solution présentée par la société AIMCIA, créateur du logiciel de gestion de camping APPLICAMP, répond aux besoins de la régie.

L'accès au logiciel s'effectue au moyen d'une connexion internet et d'un navigateur web. La maintenance s'opère soit par prise de main à distance, via internet soit par le biais du compte technique du prestataire.

Le contrat présenté couvre la mise à niveau du logiciel.

Tarifs appliqués :

- 300,00 € HT pour l'acquisition licence et installation
- 800,00 € HT pour la formation (paramétrage du logiciel et utilisation au quotidien)
- 2,00 € HT par emplacement pour la vectorisation d'un plan interactif
- 80,00 € HT/mois pour la maintenance-hotline et l'hébergement logiciel

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le contrat d'accompagnement et de maintenance présenté ci-dessus en vue de l'installation d'un logiciel de gestion de camping APPLICAMP,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et toutes pièces afférentes à cette prestation

### **Adoption à l'unanimité**

# Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget annexe campings 2025

## **Délibération n° 2025 - 01 – 03**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour le budget annexe camping, le montant budgétisé – dépenses d'investissement 2024 s'élève à 511 186,39 €.

Monsieur le Maire explique que pour permettre la mise en place du nouveau logiciel de gestion du camping, l'installation d'une clôture et portail à l'entrée du camping du Musée et les travaux de sectorisation de la distribution d'eau potable avant l'ouverture de la nouvelle saison fin mars, il convient d'anticiper les dépenses.

En conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 pour le budget annexe campings dans la limite autorisée indiquée ci-après :

### **BUDGET ANNEXE CAMPINGS :**

Les dépenses concernées pour un montant de 30 111,37 € HT sont les suivantes :

Compte	Désignation	Montant autorisé €
2051	Concessions et droits assimilés	300,00
2128	Agencements et aménagements de terrains – Autres terrains	16 535,25
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	13 276,12
	<b>TOTAL autorisé</b>	<b>30 111,37</b>

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement exposée ci-dessus
- **DIT** que cette ouverture de crédits sera reprise au budget primitif du budget annexe campings 2025, lors de son adoption
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

### **Adoption à l'unanimité**

# Demande de subvention DETR 2025

## **Délibération n° 2025-01-04**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 afin de financer des travaux de rénovation du bâtiment de l'école.

La composition du dossier de demande requiert la présentation d'une délibération de l'organe délibérant adoptant l'avant-projet et arrêtant les modalités de financement.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Travaux de ravalement de façade et de remplacement de menuiseries à l'école				
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Coût global des travaux	55 956,20 €	Subvention demandée au titre de la DETR 2025. Ordre de priorité 1 – bâtiments publics (25%)	13 989,05 €	
		Subvention Départementale - FARDA	10 000 €	
		Reste à charge de la commune	31 967,15 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'avant-projet des travaux de ravalement de façade et de remplacement de menuiseries à l'école tel que présenté ci-dessus
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-avant
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités administratives et comptables liées au dossier

**Adoption à l'unanimité**

# Demande de subvention au Conseil Départemental

**Délibération n° 2025 - 01 – 05**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de sécurisation d'accès au camping municipal du Musée et sectorisation du réseau de distribution d'eau potable.

Le montant de la subvention pouvant être allouée est fixé à 30% du montant hors taxe des travaux plafonné à 300 000 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la réalisation des travaux de sécurisation d'accès au camping municipal du Musée et sectorisation du réseau de distribution d'eau potable dont le coût est estimé à 84 832,94 € HT.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux	84 832,94	Subvention Département (30%)	27 994,87
Imprévus (10%)	8 483,29	Autofinancement	65 321,36
<b>Total</b>	<b>93 316,23</b>	<b>Total</b>	<b>93 316,23</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

## Adoption à l'unanimité



## Questions diverses



Monsieur le Maire informe l'assemblée des suites du dossier relatif aux travaux de restauration de l'église.

Un rendez-vous par visio a eu lieu ce jour avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et le groupe de travail des élus communaux.

Monsieur le Maire rappelle que la subvention qui avait été obtenue de la DRAC (850 574 €) est perdue du fait que le premier permis de construire délivré pour les travaux a été déclaré caduc.

Au vu du montant global des travaux, il explique qu'il souhaiterait prioritairement entreprendre la réparation de la poutre et la restauration du campanile, le but étant d'assurer la sécurité publique et d'enlever l'échafaudage pour permettre l'exercice du culte. Le baptistaire serait fermé.

Il rappelle que le prêt contracté par la commune pour le financement des travaux de l'église continue d'être remboursé.

## FEUILLET DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

**Article R 2121-9 du CGCT** : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance.

**Délibérations prises au cours de la séance :**

N° d'ordre	Objet des délibérations
2025-01-01	Adhésion à la convention de participation du CDG 62 : protection sociale complémentaire/volet prévoyance
2025-01-02	Contrat d'accompagnement et de maintenance pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de camping
2025-01-03	Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget annexe campings 2025
2025-01-04	Demande de subvention DETR 2025 : travaux de ravalement de façade et de remplacement de menuiseries à l'école
2025-01-05	Demande de subvention au Conseil Départemental

**Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 9**

*Marc Sarpaux, Maire*

*Marie-Thérèse Alexandre, 1<sup>re</sup> adjointe*

*Philippe Salomé, 2<sup>me</sup> adjoint*

*Navier Cuwillier, 3<sup>me</sup> adjoint*

*Benoit Dutertre, conseiller municipal*

*Michèle Gressier, conseillère municipale*

*José Mareq, conseiller municipal*

*Yves Peron, conseiller municipal*

*Sylvie Sarpaux, conseillère municipale*

*Le secrétaire de séance,*

*Marie Thérèse Alexandre*

*Le maire,*

*Marc Sarpaux*